

Autorisation du représentant légal

Année scolaire 2024-2025

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (**Nom, prénom**) : _____

Représentant légal de l'élève mineur :

(**Nom, prénoms**) _____

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au lycée International de FERNEY-VOLTAIRE

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) _____

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté MENE2319040A du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire de l'élève (Nom, prénom)
en tant que bénéficiaire direct de l'aide
- Mon compte bancaire en tant que représentant légal

Cette autorisation doit être accompagnée des pièces justificatives.

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénom de l'élève.....) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal

L'établissement enregistrera dans l'application en ligne pour déclencher le paiement en fonction du retour de **l'attestation de PFMP** de l'entreprise précisant le **nombre de jours réellement réalisés**. Chaque PFMP devant impérativement être associée à **une convention de PFMP et une attestation de fin de stage**.

Les documents à fournir pour percevoir l'allocation lors de l'inscription

Le lycéen est mineur et il a son propre compte bancaire	Le lycéen est mineur et l'allocation sera versé sur le compte de son représentant légal	Le lycéen est majeur ou va atteindre sa majorité au cours de sa scolarité
Autorisation du représentant légal datée et signée	Autorisation du représentant légal datée et signée	Autorisation datée et signée
Copie intégrale du livret de famille ou acte de naissance de l'élève	Copie intégrale du livret de famille ou acte de naissance de l'élève	-
RIB de l'élève	RIB du représentant légal	RIB de l'élève
Copie de la pièce d'identité de l'élève	Copie de la pièce d'identité du représentant légal / titulaire du compte bancaire	Copie de la pièce d'identité de l'élève
-	Copie de la pièce d'identité de l'élève	-